



Indemnisations d'une victime d'un accident de la route.

Par **Petitmoine**, le **09/05/2018 à 14:30**

BONJOUR marque de politesse[smile4]rnJ'ai été victime d'un accident de la route en octobre 2015. Après ma consolidation du 28/02/2017, J'ai dû reprendre mon activité de coach sportif. N'ayant pas retrouvé la pleine fonction de ma jambe, j'ai été licencié pour inaptitude au poste de coach et j'ai eu la reconnaissance de travailleur handicapé dans ma profession. J'envisage une reconversion professionnelle pour devenir ostéopathe seulement cela nécessite cinq années d'études. Le fonds de garantie (car je précise que la personne qui a causé l'accident n'était pas assurée) ne souhaite financer que mes frais de scolarité et non mes frais personnels (logement, chargés, alimentation,...) alors que je n'aurais aucun revenu (ni bourse, ni d'indemnité du pôle emploi ou de la région où du conseil général). Qu'est ce que je suis en droit de demander ? Je ne connais pas également le montant pour le préjudice suivant : épanouissement personnel et social compromis. Pouvez-vous également m'aider pour le calcul des pertes de gains professionnelles futurs et la perte de droits à retraite. rnLe jour de l'accident j'avais 45 ans, le jour de ma consolidation 47 ans et aujourd'hui j'ai 48 ans. Je comptais prendre ma retraite à 69 ans. Avant l'accident, j'avais un revenu annuel de 17098 euros. Pour le préjudice d'agrément, le fonds de garantie est prêt à me donner 3000 euros alors que j'ai fourni tous les justificatifs nécessaires pour prouver que je ne peux plus pratiquer la course à pied, l'escalade et la randonnée. rnPouvez-vous m'aider car j'ai vraiment l'impression que je vais être lésé. rnJe vous remercie d'avance pour votre réponse qui je l'espère pourra m'aider pour une meilleure défense. rnCordialement, rnGilbert xxxxx
anonymisation

Par **moses**, le **03/08/2018 à 21:29**

Bonjour, rnJ'ai eue un accident de la circulation à l'age de 6 ans,j'ai été indemniser 15000 euros.Aujourd'hui adulte je ne peut plus travailler.J'ai demander à mon avocat de rouvrir le dossier mais elle m'envoi balader.Que doit je faire.SVP merci

Par **Visiteur**, le **03/08/2018** à **23:19**

BsrrnN'hésitez pas à changer de défenseur.rnEt lisez
icirnrn<https://www.sdraccidents.fr/aggravation-sequelles-accident-nouvelles-indemnite/>

Par **moses**, le **06/08/2018** à **23:38**

Merçi pragma pour votre réponse et votre lien